Image not found or type unknown

Retrad dans le reglement des indemnités

Par **frankaims**, le **09/09/2013** à **13:59**

Bonjour,
voici mon problème: suite a trois dégâts des eaux mon assureur axa a mandaté un expert le 19 juin 2012. expert mal mandaté qui a du revenir le 24 août. le premier chèque d'acompte émis par AXA m'a été envoyé a une mauvaise adresse ne voyant rien venir j'ai téléphoné a axa afin qu'il me renvoie un nouveau chèque. Le problème c'est que l'erreur c'est répété plusieurs fois si bien que je n'ai touché le dernier chèque d'acompte que le 24 décembre 2012. Effaré par la gestion de mon dossier mes interlocuteurs de la plate-forme AXA m'ont conseillé de demander réparation du préjudice subi. Je loue en effet cet appartement et c'est ma principale source de revenu or du fait de ces retards je n'ai été en mesure de commencer les travaux que fin janvier et j'ai donc perdu plusieurs mois en ne pouvant remettre mon bien sur le marché.
J'ai écris 3 lettres avec accusé de réception sans recevoir la moindre réponse; puis a force d'insister j'ai pu obtenir un numéro de téléphone d'un interlocuteur chez axa a qui j'ai expliqué mon problème.J' ai reçu deux lettres de refus (j'ai insisté après la première réponse négative!) qui ne répondait jamais sur le fond du problème et répondait avec des arguments qui n'avait rie a voir avec ma requête. Au téléphone mon interlocutrice avait un autre discours le dysfonctionnement d'axa était reconnu, mais selon mon interlocutrice axa n'avait aucune obligation en terme de délai et quand bien même des fautes avaient été commises celles ci n'impliquait aucunement un devoir de réparation. Le mépris, la mauvaise foi, le double discours d'axa m'ont profondément choqué. Que puis je faire ? est il raisonnable de poursuivre AXA? est ce que ma demande (pourtant je le rappelle suggéré par la plate-forme axa) est fondée ?
Par avance merci pour votre réponse et vos conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés